

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Agence du Numérique lance une concertation en ligne
à partir de la boîte à outils du gouvernement ouvert
mise à disposition par Etalab

En application de l'article 69 de la Loi pour une République numérique, l'Agence du Numérique est chargée d'élaborer un document-cadre sur la stratégie des collectivités territoriales en matière d'usages et de services numériques. L'objectif de ces stratégies est de « favoriser l'équilibre de l'offre de services numériques sur le territoire ainsi que la mise en place de ressources mutualisées, publiques et privées, y compris en matière de médiation numérique ».

Concrètement, ce travail, mené dans le cadre du programme Société Numérique de l'Agence, a pour but de **produire un kit méthodologique et opérationnel constitué de bonnes pratiques et de fiches actions**, qui sera à disposition des collectivités territoriales et de leurs écosystèmes pour mettre en œuvre des stratégies numériques cohérentes.

Afin de répondre aux besoins des collectivités et de valoriser leurs initiatives, **l'élaboration de ce kit s'appuie sur une méthode de co-construction, permettant d'associer les différentes parties prenantes concernées** par ces volets de politiques publiques numériques.

Dans ce cadre, l'Agence du Numérique lance aujourd'hui **une concertation en ligne hébergée sur la plateforme DemocracyOS**, initialement développée en Argentine et enrichie par la contribution d'une communauté internationale importante. **Cet outil, open source, a été mis à disposition des administrations et collectivités par Etalab suite au Sommet pour un Gouvernement ouvert** que la France a accueilli en décembre dernier ; initiative internationale visant à renforcer la transparence de l'action publique et la participation des citoyens.

La concertation est ouverte du 8 février au 17 mars à l'adresse suivante :
<https://article69.agencedunumerique.gouv.fr/>.

Collectivités territoriales, groupements d'acteurs, citoyens, structures de médiation numérique ou d'innovation, services de l'Etat, associations, tous peuvent ainsi contribuer à la définition des grandes orientations en matière d'usages et de services numériques.

L'utilisation par l'Agence du Numérique de cette boîte à outils d'Etalab (OGP Toolbox) fera l'objet d'une documentation pour analyser cette première expérience et favoriser sa diffusion. **Elle témoigne de la volonté de l'Agence de mettre en cohérence ses principes d'action avec les valeurs portées par la révolution numérique** (itération, collaboration, horizontalité). Il s'agit de concrétiser de nouvelles modalités d'action publique où l'intelligence collective est au cœur de la conception et de la mise en œuvre de l'action.

En savoir plus :

- <https://article69.agencedunumerique.gouv.fr/>
- <http://agencedunumerique.gouv.fr/programme-societe-numerique/>
- <https://ogptoolbox.org/fr/>

agencedunumerique.gouv.fr

Contact presse :

Julie AGERON :

01 53 18 14 74

julie.ageron@finances.gouv.fr